



FOURRIÈRE
UN SERVICE METPARK

PREFECTURE
DE LA GIRONDE

29 MARS 2024

Bureau du Courrier

**Extrait du registre des délibérations du conseil d'administration
de METPARK - Séance du 26 mars 2024 (convocation du 13 mars 2024)**

Aujourd'hui vingt six mars deux mille vingt quatre à 17 H, le conseil d'administration de METPARK s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christophe DUPRAT, président de METPARK.

ETAIENT PRESENTS : M. Christophe DUPRAT, Mme Béatrice de FRANÇOIS, M. Patrick BOBET, M. Olivier ESCOTS, M. Patrick PAPADATO, Mme Isabelle RAMI, M. Emmanuel SALLABERRY,

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mme Géraldine AMOUROUX à M. Christophe DUPRAT, M. Stéphane MARI à M. Patrick BOBET, Mme Brigitte TERRAZA à Mme de FRANÇOIS

La séance est ouverte

AFFAIRE 2024/02/01F

BUDGET PRIMITIF 2024

Depuis le 1^{er} janvier 2024 et conformément à la mise à jour de l'instruction budgétaire et comptable M4, une entité qui assure la gestion d'un service public administratif (SPA) et d'un service public industriel et commercial (SPIC) a son budget principal érigé en SPA et les budgets SPIC constituent des budgets annexes.

Pour cette raison, le budget du SPA est devenu budget principal de la Régie METPARK au 1^{er} janvier 2024.

1. PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2024

FONCTIONNEMENT

K€	Dépenses	Recettes	Resultat
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	3 865	3 865	0
Restes à réaliser N-1	0	0	0
Total crédits ouverts	3 865	3 865	0
Report des exercices précédents	0	0	0
Total de la section d'exploitation	3 865	3 865	0

INVESTISSEMENT

K€	Dépenses	Recettes	Resultat
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 030	2 188	158
Restes à réaliser N-1	66	0	-66
Total crédits ouverts	2 096	2 188	92
Report des exercices précédents	0	314	314
Total de la section investissement	2 096	2 502	406
Total du budget	5 961	6 367	406

1.1 La section d'exploitation

Elle dégage **un résultat à 0 €**. Hors subvention, le résultat de l'exercice 2024 attendu s'élève à -1 049 K€.

Le budget de la fourrière dépend de 3 paramètres essentiels :

- le niveau d'activité conditionne les recettes. Celles-ci dépendent du niveau des tarifs d'enlèvement qui ne peut être modifié puisque déjà fixé au maximum légal ;
- le niveau des charges consécutives à l'ensemble des prestations réalisées par des tiers directement liées au volume d'activité et aux conditions économiques des marchés passés ;
- le niveau de maîtrise des autres charges qui sont essentiellement fixes.

Il s'agit des charges directes de METPARK hors recours à des prestataires et qui correspondent aux moyens du SPA et de l'ensemble des moyens du SPIC mis à disposition pour la gestion de la fourrière (sites affectés aux besoins de la fourrière et autres moyens en particulier humains mobilisés dans une logique de mutualisation pour une gestion optimum).

Au regard des perspectives connues sur l'activité, la Régie est confrontée à un déficit structurel : la hausse de l'activité entraîne une augmentation du déficit.

Comme en 2023, la Régie sollicitera donc auprès de Bordeaux Métropole une subvention d'équilibre conformément aux dispositions du contrat d'objectifs.

1.2 La section d'investissement

Pour l'exercice budgétaire 2024, elle dégagera **un résultat positif de 92 K€** avec des dépenses d'investissement d'un montant de 2 030 K€ et des recettes d'investissement de 2 188 K€.

1.3 Le résultat cumulé (exploitation + investissement)

Le solde d'exploitation et d'investissement attendu s'élève à **+ 92 K€** au titre de l'exercice 2024 avec 6 053 K€ de recettes et 5 961 K€ de dépenses.

Deux types de subventions sont attendues en 2024 par Bordeaux Métropole :

- une subvention d'équilibre d'un montant de 1 049 K€,
- une subvention d'investissement d'un montant de 1 810 K€.

Au global, le budget est en suréquilibre de 406 K€ avec 314 K€ de report d'investissements des exercices précédents.

Pour mémoire, il n'y a plus de reports des exercices antérieurs sur la section fonctionnement à la suite du transfert de ces derniers en réserves (affaire 2024/01/03F).

2. LE FONCTIONNEMENT

K€	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Variation 24/23	
	2021	2022	2023	2024	€	%
Chiffre d'affaires et autres produits	2 151	2 576	2 326	2 369	43	2%
Reprises sur provisions	299	851	769	400	-369	-48,0%
Total produits d'exploitation	2 450	3 428	3 095	2 769	-325	-10,5%
Achats et charges externes	-1 830	-2 305	-2 212	-2 478	-266	-12,0%
Charges de personnel	-139	-358	-396	-474	-77	-19,5%
Autres charges	-299	-212	-768	-600	168	21,9%
Dotations aux amortissements et provisions	-504	-976	-147	-224	-77	-52,0%
Total charges d'exploitation	-2 772	-3 850	-3 524	-3 775	-251	-7,1%
RESULTAT D'EXPLOITATION	-322	-422	-429	-1 006	-577	-134,3%
RESULTAT FINANCIER	0	0	0	0	0	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	-322	-422	-429	-1 006	-577	-134,3%
Produits exceptionnels	16	493	517	1 096	579	111,8%
Charges exceptionnelles	-86	-71	-88	-90	-2	-2,4%
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-69	422	429	1 006	577	134,3%
RESULTAT DE L'EXERCICE	-391	0	0	0	0	

Le **résultat d'exploitation attendu s'élève à -1 006 K€**, soit une baisse de 577 K€ par rapport à 2023. Les produits d'exploitation baissent de 325 K€ (- 11 %) et les dépenses d'exploitation sont en hausse de 251 K€ (- 7 %).

Le **résultat exceptionnel attendu s'élève à 1 006 K€** et s'explique principalement par une subvention d'équilibre pour 1 049 K€.

Le **résultat de l'exercice s'élève à 0 €**.

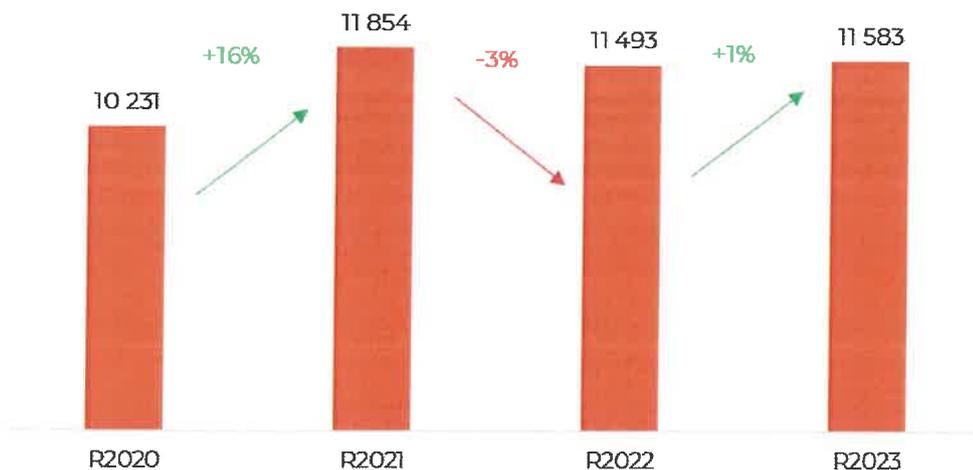
2.1 EVOLUTION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

K€	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Variation 24/23	
	2021	2022	2023	2024	€	%
Total Chiffre d'affaires	2 151	2 576	2 326	2 369	43	1,9%
Recouvrement sur créances admises en non valeur	10	3	1	1	0	-26,7%
Autres produits exceptionnels sur opération de gestion	0	1	1	1	0	-21,3%
Mandats annulés ou déchu	6	0	26	25	-1	-2,4%
Subventions exceptionnelles	299	489	490	1 049	559	114,1%
Quote-part des subventions d'investissements virées au résultat	0	0	0	21	21	
Reprises sur provisions pour dépréciation des actifs circulants	0	851	769	400	-369	-48,0%
Total Recettes de fonctionnement	2 466	3 921	3 612	3 865	253	7,0%

Les **recettes de fonctionnement attendues s'élèvent à 3 865 K€** contre 3 612 K€ en 2023, soit une hausse de 253 K€ (+ 7 %).

2.1.1 Evolution du nombre d'entrées

Nombre véhicules entrés en fourrière



En 2024, 11 583 véhicules devraient être pris en charge par la fourrière contre 11 493 en 2023, soit une hausse de 1 %.

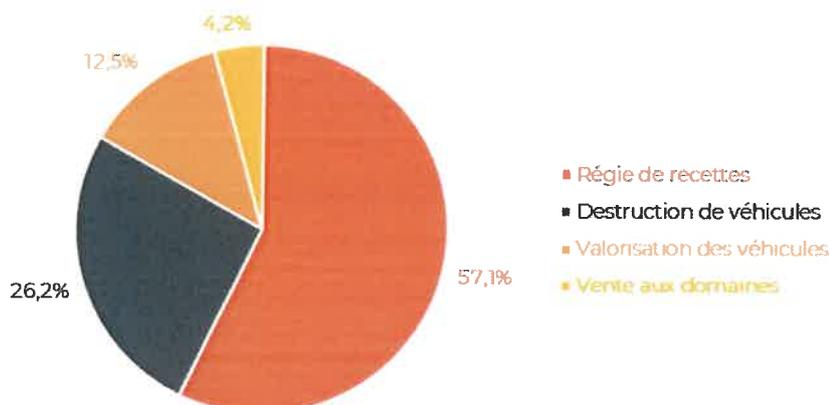
2.1.2 Evolution du chiffre d'affaires

K€	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Variation 24/23	
	2021	2022	2023	2024	€	%
Régie de recettes	1 096	1 289	1 310	1 348	38	2,9%
Destruction de véhicules	554	715	532	617	85	15,9%
Reconnaissance de dettes	0	0	17	0	-17	
Impayés	1	0	13	10	-3	-20,9%
Valorisation des véhicules	407	400	342	294	-48	-14,1%
Vente aux domaines	92	172	106	100	-6	-6,1%
Autres recettes	0	0	5	0	-5	
Total Chiffre d'affaires	2 151	2 576	2 326	2 369	43	1,9%

Le chiffre d'affaires attendu en 2024 serait supérieur à 2023 (+ 43 K€).

À la suite de la fermeture du parking Front du Médoc le 5 décembre 2023, l'activité fourrière est dégradée. L'hypothèse retenue pour le budget 2024 est une reprise de l'activité à partir du mois d'avril avec l'exploitation d'un nouveau lieu de stockage des véhicules.

Le chiffre d'affaires 2024 se décompose comme ci-dessous :



➔ Régie de recettes : 57% du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires généré par la régie de recettes correspond principalement aux véhicules enlevés que les propriétaires sont venus récupérer.

Pour l'année 2024, METPARK prévoit 11 583 entrées de véhicules contre 11 493 entrées réalisées en 2023. L'année 2024 est découpée en 3 phases :

- un mode dégradé sur le 1^{er} trimestre avec une moyenne de 390 véhicules par mois,
- une reprise d'activité progressive sur le mois d'avril avec l'installation sur le nouveau site à partir de mi-mars,
- une activité en forte hausse avec 1 250 enlèvements par mois à partir de mai (hors juillet et août).

	Budget 2024	Commentaires
Janvier	394	
Février	339	Mode dégradé
Mars	450	
Avril	900	Installation nouveau site
Mai	1 250	
Juin	1 250	
Juillet	1 100	
Août	900	
Septembre	1 250	Rythme nouveau site
Octobre	1 250	
Novembre	1 250	
Décembre	1 250	
TOTAL	11 583	

Sur la base d'un prix moyen de 154 € par véhicule (idem à 2023), **8 571 véhicules** devraient générer un **chiffre d'affaires de 1 320 K€**.

La Régie prévoit également l'abandon volontaire de 128 véhicules soit quasiment le même nombre qu'en 2023 (127).

Sur la base d'un prix moyen de 220 € par véhicule, le chiffre d'affaires lié aux véhicules abandonnés volontairement par leurs propriétaires est estimé à **28 K€** pour 2024 (contre 27 K€ en 2023).

Au total, **le chiffre d'affaires de la régie de recettes** est estimé à **1 348K€**.

➔ Destruction de véhicules : 26 % du chiffre d'affaires

Pour 2024, les recettes liées aux destructions des véhicules (facturation du forfait destruction aux propriétaires qui ne sont pas venus récupérer leur véhicule : 226 € pour les véhicules 4 roues ou 113 € pour les véhicules 2 roues) devraient augmenter. Lorsque le véhicule est vendu aux enchères, le propriétaire ne se voit pas facturer le forfait destruction.

2 800 véhicules feront l'objet d'une facturation du **forfait destruction**.

Sur la base d'un prix moyen de 220 € (identique à 2023), le **chiffre d'affaires** lié à la destruction des véhicules devrait s'élever en 2024 à **617 K€**.

⇒ Valorisation des véhicules : 12 % du chiffre d'affaires

Les véhicules non récupérés par leur propriétaire sont soit détruits pour ferraille, soit vendus aux enchères par les domaines. C'est l'agent en charge de l'exécution de la mise en fourrière qui classe les véhicules dans l'une ou l'autre des deux catégories.

Les recettes liées aux véhicules détruits pour ferraille devraient également diminuer à la suite de la dévalorisation du prix d'achat proposé par la société DECONS depuis le 1^{er} janvier 2024 dans le cadre du contrat de concession de service pour l'enlèvement et la destruction des véhicules mis en dépôt et non récupérés par leurs propriétaires. Cette diminution est liée à la baisse de l'indice ferraille. Ce prix est passé de 130 € TTC à 105 € TTC pour les véhicules légers inférieurs à 3,5 tonnes, soit une baisse de 19 %.

2 800 véhicules feront l'objet d'une facturation pour **destruction ferraille** en 2024. Sur la base d'une recette moyenne de 105 € par véhicule, le **chiffre d'affaires lié à la destruction des véhicules pour ferraille** devrait s'élever à **294 K€** en 2024 soit une baisse de 14 % par rapport à 2023.

⇒ Ventes aux Domaines : 4 % du chiffre d'affaires

Pour mémoire, en cas de vente aux enchères, METPARK ne récupère pas plus que la somme due par le propriétaire du véhicule. Le solde reste en attente aux Domaines. Le propriétaire doit se manifester auprès des services des Domaines pour récupérer son montant.

100 véhicules devraient être **vendus aux enchères en 2024** avec un prix moyen de 1 000 € par véhicule. METPARK prévoit donc un **chiffre d'affaires de 100 K€** soit une baisse de 6 % par rapport à 2023.

2.1.3 Evolution des autres recettes de fonctionnement

La subvention d'équilibre attendue en 2024 pour 1 049 K€ permet d'assurer l'équilibre budgétaire. Elle sera sollicitée auprès de Bordeaux Métropole.

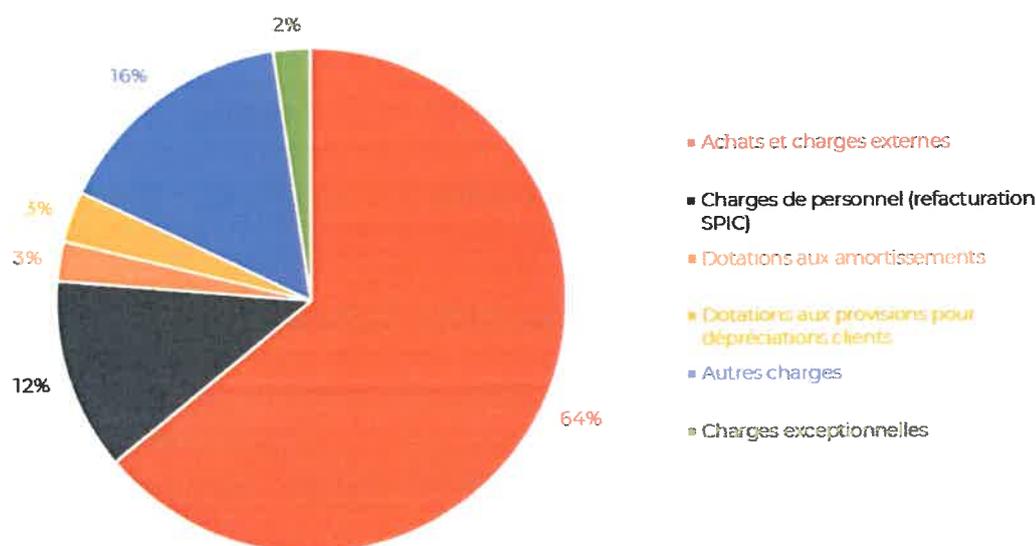
Les reprises pour provisions pour dépréciation des actifs circulants pour 400 K€ concernent les créances clients irrécouvrables préalablement provisionnées et principalement des créances de 2020.

2.2 L'EVOLUTION DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chapitre	Libellé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Variation 24/23	
		2021	2022	2023	2024	€	%
011	Achats et charges externes	1 626	2 305	2 212	2 478	266	12,0%
012	Charges de personnel (refacturation SPIC)	204	292	396	474	78	19,7%
012	Charges de personnel (salariés SPA)	139	66	0	0	0	-100,0%
042	Dotations aux amortissements	78	75	65	99	34	52,3%
68	Dotations aux provisions pour dépréciations clients	426	901	82	125	43	51,8%
65	Autres charges	299	212	768	600	-168	-21,9%
67	Charges exceptionnelles	86	71	88	90	2	2,4%
Total Dépenses de fonctionnement		2 857	3 921	3 612	3 865	253	7,0%

Les dépenses de fonctionnement attendues s'élèvent à **3 865 K€**.

Elles augmentent de 253 K€ par rapport à 2023 (+ 7 %) du fait des coûts supplémentaires liés au nouveau site fourrière qui sera opérationnel fin mars 2024. Cette hausse est atténuée par une baisse du montant de la refacturation SPIC/SPA avec la fermeture du site Front du Médoc.



Les achats et charges externes représentent 64 % des charges de fonctionnement.

2.2.1 Détail des achats et charges externes

Chapitre	Libellé	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Variation 24/23	
		2021	2022	2023	2024	€	%
611	Sous traitance générale	1 164	1 508	1 547	1 716	170	11,0%
613	Location immobilière	0	0	0	506	506	
62878	Charges refacturées par le SPIC	316	690	619	184	-435	-70,3%
626	Frais postaux et télécommunications	29	31	22	30	8	36,1%
615	Entretien et maintenance	15	8	9	21	12	127,2%
622	Honoraires	90	53	1	4	3	229,6%
60,61,62	Autres achats et charges externes	10	15	14	16	2	13,0%
Total Achats et charges externes		1 626	2 305	2 212	2 478	266	12,0%

Les achats et charges externes sont estimés à **2 478 K€** pour 2024, ils sont en augmentation par rapport à 2023 (+ 12 %).

Les plus gros postes des achats et charges externes sont la sous-traitance générale (69 %) et la location immobilière (20 %).

➔ **Sous-traitance générale**

Elle est budgétisée à hauteur de 1 716 K€ pour 2024.

Le poste sous-traitance-générale augmente de 11 % entre 2023 et 2024 pour une progression du nombre de véhicules mis en fourrière de 1 %.

Ce poste est composé de :

- la sous-traitance de la sécurité et de la sûreté du nouveau site pour 140 K€,
- la mise en fourrière des véhicules, enlèvement et transport pour un montant de 1 384 K€ identique à 2023 : 11 583 véhicules devraient entrer en fourrière pour un coût unitaire de 111,24 € par enlèvement majoré des déplacements sans suite budgétisés à hauteur de 96 K€. Les frais d'enlèvement sont facturés par GFM via un contrat de prestation de service,
- les frais de gardiennage sur un site privé (FEREOL) pour un montant de 192 K€ contre 162 K€ en 2023. À la suite de la fermeture du site principal Front du Médoc, la capacité de ce site privé a été augmentée sur le 1^{er} trimestre 2024 pour ensuite être vidé progressivement de mai à août. En effet, les véhicules seront transférés vers le nouveau site du Haillan.

➔ **Charges refacturées par le SPIC (chapitre 011 et 012)**

La convention de refacturation entre le SPIC et le SPA étant arrivée à échéance, il conviendra de proposer une nouvelle convention en 2024. De plus, la zone 8 mai 45 utilisée pour l'activité de la fourrière va être affectée à l'actif du SPA cette année.

Au titre de 2024, les éléments de refacturation seront composés des éléments suivants :

- Chapitre 011 :
 - dépenses fourrière payées par le SPIC : 60 K€,
 - charges du parking 8 mai 45 dont une partie est occupée par la fourrière affectée via une clé de répartition liée au nombre de places utilisées pour le SPA : 106 K€,
 - forfait lié aux frais de structure : 18 K€,
- Chapitre 012 :
 - salariés du SPIC mis à disposition du SPA : 474 K€.

Soit au total 184 K€ de frais de structure et 474 K€ de frais de personnel.

Les moyens humains dédiés à l'exploitation de la fourrière sont :

- Un responsable fourrière,
- Un référent opérateur fourrière,
- 5 opérateurs de stationnement.

En plus de ces 7 personnes, il faut ajouter un assistant administratif rattaché à la direction financière ainsi qu'un régisseur. Ces deux personnes sont dédiées à 100 % à l'activité.

Les frais de personnel refacturés par le SPIC devraient s'élever à 474 K€ en 2024 contre 396 K€ en 2023. Cette hausse s'explique par la refacturation en année pleine de salariés arrivés courant 2023 et l'affectation à 100% du régisseur fourrière (50 % auparavant).

2.2.2 Autres dépenses de fonctionnement

Les dotations aux amortissements des immobilisations s'élèvent à **99 K€** et augmentent de 34 K€. Trois raisons expliquent cette variation :

- Une quote-part des dotations du bâtiment de 8 mai 45 directement affectée à l'activité fourrière,
- Des travaux de sécurisation des accès fourrière prévus en 2024 sur le parking 8 mai 45,
- Des travaux d'aménagement du nouveau site.

Les dotations aux provisions pour dépréciations des clients s'élèvent à **125 K€**.

La provision 2024 est liée aux créances des exercices 2023 à 2024.

Les autres charges s'élèvent à **600 K€** et sont liées aux créances irrécouvrables constatées en 2024, principalement provisionnées au 31 décembre 2023 et donc reprises à 100 % en 2024.

Les charges exceptionnelles s'élèvent à **90 K€** et sont liées à des titres annulés en 2024 sur exercices antérieurs et les annulations et remboursements réalisés.

3. L'INVESTISSEMENT

INVESTISSEMENT

K€	Dépenses	Recettes	Resultat
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 030	2 188	158
Restes à réaliser N-1	66	0	-66
Total crédits ouverts	2 096	2 188	92
Report des exercices précédents	0	314	314
Total de la section investissement	2 096	2 502	406

La section d'investissement dégage un résultat positif de **92 K€** en 2024.

3.1 EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

K€	Réalisé	Réalisé	Réalisé	Budget	Variation 24/23	
	2021	2022	2023	2024	€	%
Subvention d'investissement	0	0	0	1 810	1 810	
Dotations, fonds divers et réserves	0	0	717	279	-439	-61,1%
Dotations aux amortissements des immobilisations	78	75	65	99	34	52,3%
Total Recettes d'investissement	78	75	782	2 188	1 405	179,6%

Les recettes d'investissement attendues s'élèvent à **2 188 K€**. Elles sont constituées par :

- une subvention attendue de Bordeaux Métropole pour financer les travaux d'aménagement du terrain à Mérignac pour 1 255 K€ à hauteur de 90 % des travaux estimés ainsi que les travaux d'aménagement du nouveau site pour 554 K€ à hauteur de 100 % des travaux estimés,
- l'affectation en 1068 des résultats antérieurs de fonctionnement pour 279 K€,
- les amortissements des biens immobilisés par le SPA depuis sa création jusqu'à fin 2024 pour 99 K€.

3.2 EVOLUTION DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Les dépenses d'investissement attendues s'élèvent à **2 030 K€**.

Les investissements attendus en 2024 sont les suivants :

- 1 395 K€ pour l'aménagement du terrain à Mérignac afin d'absorber l'accroissement d'activité prévu (75 % des investissements budgétisés en 2023),

Sur le montant total de 1 860 K€ TTC, METPARK estime qu'environ 1 395 K€ TTC seront réalisés en 2024 et le solde début 2025.

Toutefois, Bordeaux Métropole s'est engagée à verser une subvention d'investissement de 90 % du montant global de ces travaux.

Eu égard au problème croissant de saturation des sites, Bordeaux Métropole a acquis une emprise contigüe au terrain sur lequel les véhicules épaves, brûlés, hors gabarit sont actuellement stockés. Bordeaux Métropole a mis en affectation auprès de METPARK cette nouvelle emprise de plus de 3 572 m² et a également sollicité la Régie afin qu'elle aménage et exploite en gestion intégrée ce site fourrière agrandi qui devrait à terme offrir environ 70 emplacements supplémentaires contre seulement 75 aujourd'hui.

En attendant la réalisation des travaux d'aménagement de ce site à Mérignac, un terrain supplémentaire a dû être pris en location par METPARK depuis 2022 pour garantir une capacité de stockage suffisante des véhicules épaves notamment.

Le nouveau site du Haillan va permettre à METPARK de résilier la location de ce terrain courant 2024 auprès de la société FEREOOL.

- 60 K€ pour des travaux de sécurisation des accès fourrière sur le parking 8 mai 45,
- 554 K€ pour des travaux d'aménagement du nouveau site de la fourrière.

Avant de pouvoir pleinement exploiter le site, il est nécessaire d'effectuer des travaux d'aménagement et de sécurisation pour que l'activité fourrière puisse être exercée dans les meilleures conditions.

Aussi, vous est-il proposé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir adopter le budget 2024.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège social de METPARK le 26 mars 2024

Pour expédition conforme

Le Président



Christophe DUPRAT